

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
outre-mer

**Décision n° 29799 du 1^{er} juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement
de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »**

NOR : INTJ2119527S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 30668 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032342S) ;

Vu la décision n° 43318 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032315S) ;

Vu la décision n° 50091 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032375S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2021 :

Blondel	Nicolas	NIGEND : 178 837
----------------	---------	------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2021 :

Coter	Fabien	NIGEND : 205 358
--------------	--------	------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2021 :

Corbin	Arthur	NIGEND : 360 782
Sadouni	Alexandre	NIGEND : 220 772

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} juillet 2021.

*Le général de division,
commandant la gendarmerie outre-mer,
J.-M. Descoux*